

SOCIETE DES  
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES  
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

---

Procès-verbal  
73<sup>ème</sup> assemblée générale

Vendredi 07 mai 1999

LA CHAUX-DE-FONDS

\*\*\*\*\*

Le président, M. Claude Gerster, ouvre la séance à 18h45 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

M. Charles Augsburger	Président du Conseil communal de la Chaux-de-Fonds
M. Jean Guinand	Conseiller d'Etat Chef du département des finances et des affaires sociales
M. André Ruedi M. Alexis Boillat	Chef du service des communes Adjoint audit service
M. Pierre de Marcellis	Président de la société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel
M. Jacques Erard	Secrétaire du comité

*Sont excusés :*

Les membres de l'association vaudoise des secrétaires municipaux.

Les autorités communales du céans sont remerciées pour leur accueil.

M. Didier Berberat est remercié pour l'organisation de cette assemblée ainsi que du repas qui suivra.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité des présents sans modification, est le suivant :

Ordre du jour

1. Appel (contrôle des badges)
  
2. Procès-verbal de la 72<sup>ème</sup> assemblée générale du 15 mai 1998 à Lignières  
Rapports :
  - a) du Président
  - b) de la Caissière
  - c) des Vérificateurs
  
3. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs
  
4. Mutations
  
5. Elections statutaires
  
6. du représentant du district de Neuchâtel  
Proposition : Gisèle Bourquin, Lignières
  
7. Fixation des cotisations 1999 :  
Proposition      Fr. 50.— membre actif (repas compris)  
                    Fr.  .— membre honoraire non actif  
                    Fr. 10.— membre libre  
                    Fr. 20.— membre soutien
  
8. Communication du lieu de l'assemblée générale de 2000  
Proposition : Saint-Aubin, date à convenir
  
9. Divers

## 1. *Appel*

Distribution des badges nominatifs à l'entrée.

Il est recensé 50 membres présents

En ce qui concerne les membres excusés ainsi que ceux qui n'ont pas donné de nouvelles ils sont nombreux, il n'y a donc pas de lecture de la liste.

## 2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 72<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire du 15 mai 1998 à Lignièrès ayant été adressé par courrier à chacun, les membres n'en réclament pas la lecture.

Aucune remarque n'est formulée ; il est considéré comme adopté.

Remerciements à Mme Donatella Campa, pour la rédaction de celui-ci.

## 3. *Rapports*

### *a) du Président*

Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à deux reprises, à la Chaux-de-Fonds, le 20 août 1998 pour liquider les affaires courantes et répartir les tâches au sein du comité après le remplacement de notre collègue du Val-de-Travers Jean-Pierre Chassot par Nicolas Tripet, administrateur communal à Boveresse et le 11 mars dernier pour principalement préparer cette assemblée générale.

Le comité est donc composé comme suit :

Président :	Claude Gerster
Vice-président	Jean-Pierre Franchon
Secrétariat et fichier	Gisèle Bourquin
Secrétaire au PV	Donatella Campa
Secrétaire suppléante au PV	Nicolas Tripet
Caissière	Micheline Blandenier
Mandat spéciaux	Didier Berberat

## Consultations

Nous avons été consulté sur le projet de loi cantonale sur les marchés publics. Le sujet ne concernant pas vraiment notre association, nous avons répondu que nous n'avions pas de remarques.

Notre association a participé à plusieurs groupes de travail avec les services de l'Etat.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Service de l'enseignement primaire pour discuter de la calculation et du paiement des salaires des enseignants avec la mise en place d'un nouveau logiciel salaires par l'Etat. Vous avez été informés et consultés sur cet objet et des propositions concrètes vous ont été adressées en janvier de cette année. Dès janvier 2000, les salaires des enseignants seraient entièrement gérés par le service du personnel de l'Etat et les communes paieraient leur part par prélèvement sur un compte-courant. A l'exception d'une seule, toutes les communes qui se sont manifestées sur cet objet sont favorables à la proposition faite. Une consultation des Conseils communaux devraient se faire prochainement par le Service de l'enseignement primaire. Nous relevons l'excellente collaboration qui a eu lieu entre la délégation de notre comité et les services de l'enseignement primaire et du personnel de l'Etat.

Notre association a aussi été représentée dans un groupe de travail chargé d'élaborer les documents pour le bouclage de l'impôt des personnes physiques avec le nouveau programme SIPP. Plusieurs réunions ont eu lieu et malheureusement le retard pris au niveau informatique n'a pas permis de finaliser le projet avant la fin de l'année, comme prévu initialement. A ce jour, la dernière séance du groupe de travail n'a pas encore eu lieu et le dossier est en suspens.

De ce fait, vous avez reçu des documents que nous avons considéré comme faits à la hâte et dont les chiffres ne correspondent pas aux comptes individuels des contribuables car les bases de données utilisées sont différentes. De plus, je doute personnellement sur l'exactitude absolue de certains chiffres. Cependant, le document remis à au moins permis de procéder au bouclage dans les règles avec des montants identiques pour les commune et l'Etat. J'espère vivement que les problèmes seront résolus pour le prochain bouclage. Cependant, nous assurons que tous les partenaires ont fait le maximum mais comme on dit « à l'impossible, nul n'est tenu ».

A l'invitation du chef du service du personnel de l'Etat, nous avons participé à deux réunions pour discuter de l'évaluation des fonctions. Gisèle Bourquin a assisté à la première et Claude Gerster à la seconde.

Le système de description et d'évaluation de fonction baptisé PROFIL a été présenté. Il est envisagé être utilisé éventuellement par les villes et le chef du personnel de l'Etat a souhaité associer d'emblée notre société et nous l'en remercions. Après un examen sommaire, nous nous sommes vite rendu compte que la mise en place d'un tel concept pour les petites communes, voire moyennes, qui sont la majorité dans le canton, n'était pas envisageable et nous avons cessé la collaboration.

Lorsque la classification des fonctions du personnel de l'Etat sera connue, nous étudierons la possibilité de faire des recommandations pour le personnel administratif des communes. Un groupe de travail pourrait être créé et si des collègues sont intéressés à discuter de cet objet, ils peuvent contacter Claude Gerster afin de mettre sur pied une réunion. Il ne faut cependant pas se traumatiser pour cette évaluation qui nous en sommes persuadé n'est pas nécessaire pour la majorité des communes. En effet, lorsqu'une seule personne travaille dans une administration, vouloir faire une évaluation de fonction c'est « se couper le nez pour se faire beau » et nous pensons que ceci est aussi valable lorsque deux ou trois personnes travaillent dans l'administration.

Notre société est représentée, dans la commission chargée d'étudier la réorganisation de l'Etat civil dans le canton, par Raymond Huguenin, Nicolas Tripet et Claude Gerster. Des représentants de l'association des officiers d'état civil en font également partie.

La Commission est présidée par M. Maurice Frainier, chef de la surveillance de l'état civil, assistée de Madame Di Dio, sa collaboratrice. Un juriste et un représentant du service d'organisation de l'Etat sont associés aux travaux. Pour l'instant, nous ne pouvons pas donner d'informations sur ce qui va se passer à l'avenir.

La commission des « examens d'apprentis » poursuit son activité et a élaboré le questionnaire écrit pour les connaissances professionnelles des apprentis d'administrations communales. Les experts pour les examens oraux sont aussi désignés.

Nous rappelons que nous accueillerons avec grand plaisir de nouveaux participants à cette commission ou en tant qu'expert. Il est même indispensable que des collègues s'impliquent dans les travaux de cette commission car nous devons remplacer des départs. Merci de vous annoncer auprès de Claude Gerster à l'occasion.

La collaboration avec l'IDHEAP se poursuit également avec l'organisation de divers cours.

### Délégations

A l'invitation traditionnelle de l'Association des secrétaires municipaux vaudois, Nicolas Tripet a représenté notre société le 2 octobre 1998, à Le Vaud, à son assemblée générale.

C'est toujours un plaisir de rencontrer des collègues d'autres cantons et les échanges sont très enrichissants.

Didier Berberat et Claude Gerster ont participé, vendredi 23 avril 1998, à l'assemblée générale de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat à Cernier. Il est toujours intéressant de participer à ces débats et nous profitons de l'occasion pour remercier les représentants de cette société pour leur accueil chaleureux et amical.

### Divers

L'organisation de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de notre société est pour l'instant mise en veilleuse, car nous attendons de connaître l'avenir de l'association des officiers de l'état civil afin de voir si une célébration commune est envisageable.

Enfin, nous signalons que nous allons prochainement adresser à toutes les communes une demande d'avis concernant une intervention auprès du Conseil d'Etat, sous forme à définir, pour permettre une modification des dispositions légales concernant l'organisation des bureaux de votes dans le sens de pouvoir mettre en place un seul bureau de vote électoral et de dépouillement, lors de votations simples pour les communes de plus de 500 habitants, ce qui n'est pas possible actuellement.

En outre, le président remercie les membres du comité pour leur travail et leur aide efficace dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Les remerciements vont également à M. André Ruedi, chef du service des communes et à son adjoint, M. Alexis Boillat qui sont toujours à notre disposition avec amabilité et compétences.

### Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué par Madame Micheline Blandenier.

### Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été examinés par nos collègues de la Sagne et de la Chaux-du-Milieu qui ont constaté la justesse de la tenue des comptes.

Ils remercient en outre, Micheline Blandenier pour son travail.

Le Président ouvre la discussion concernant les rapports de la caissière et des vérificateurs. La parole n'étant pas demandée nous passons au point suivant.

#### 4. *Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs*

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

#### 5. *Mutations*

### Démissions

Nous avons enregistré 7 démissions. Il s'agit de

Suzanne Burkhard, de Vilars

Sylvie Gerber, de Saint-Aubin

Michael Hexel, de la Côte-aux-Fées

Michel Ledermann, de Buttes

Pierre-Yves Pezzatti, de Môtiers

Claudio Schwarz, de Bevaix

Denise Siegenthaler, de la Chaux-du-Milieu

## 5. *Mutations (suite)*

### Décès :

Dès l'âge de 70 ans, notre collègue retraité Rémy Murizet, du Landeron, nous a quitté. Membre de notre Société depuis 1952, Rémy en était membre honoraire. Chacun se souviendra de son sourire jovial, de son amitié et de son intérêt pour notre profession.

En hommage à ce collègue disparu, le président nous invite à nous lever et à observer un instant de silence.

### Admissions :

Michel Brossard, administrateur aux Hauts-Geneveys  
Claude Gabus, administrateur à Cressier  
Marc Inwinkelried, administrateur à Môtiers, excusé à cette assemblée  
Anne-Lise Monnard, employée à la Chaux-du-Milieu  
Nicolas Pfund, employé à Bevaix  
Michel Von Arx, administrateur à la Côte-aux-Fées

### Retraités :

L'année écoulée à vu plusieurs collègues partir en retraite bien méritée, il s'agit de :

Michel Ledermann, administrateur à Buttes qui n'a pas souhaité rester membre de notre société.

Jean-Claude Marti, administrateur aux Hauts-Geneveys, avec 23 ans d'activité, qui nous reste comme membre libre, ce qui nous réjouit.

Plusieurs membres honoraires ont également pris leur retraite :

Roger Cuche, à Bevaix  
Jean-Pierre Thiébaud, à Cressier

Après ces diverses mutations l'effectif de notre Société se présente comme suit :

Membres actifs	92
Membres honoraires actifs	12
Membres honoraires non actifs	18
Membres libres	4

Soit un total de 126 membres

## 6. *Elections statutaires*

Notre président nous rappelle que selon les statuts, les membres du Comité sont élus pour une période de trois ans, ils sont rééligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans.

Pour l'année 1999, notre collègue Gisèle Bourquin, déléguée de Neuchâtel, arrive au terme de son premier mandat de 3 ans. Elle accepte une réélection.  
Accepté par acclamation

Aucun membre n'ayant adhéré à notre société en 1974, cette année il n'y a donc pas de nomination de membre honoraire, mais nous reprendrons la fête dès l'an prochain et ce pour plusieurs années.

## 7. *Cotisations 1999*

Le comité propose le statut quo pour les cotisations, soit :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas compris)

Fr. 10.— pour les membres libres

Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

L'assemblée accepte par un levé de main.

## 8. *Assemblée générale 2000*

Avec ou sans bogue de l'an 2000, notre collègue Donatella Campa représentante du district de Boudry nous invite à Saint-Aubin, la date reste à convenir et vous sera communiquée ultérieurement. Notre collègue est remerciée de nous recevoir dans sa commune en ce début de siècle.

Il y a lieu de désigner deux communes voisines de Saint-Aubin comme vérificateurs de comptes et une troisième comme suppléante.

Les vérificateurs sont ainsi nommés, soit M. Claude Lima de la Commune de Bevaix et Mme Claudine Keller de la Commune de Montalchez, et comme suppléante, Mme Claudine Porret de la commune de Vaumarcus.

Le président remercie ces collègues pour leur participation.

9. *Divers*

Le Président ouvre la discussion dans les divers, cependant il n'y a aucune proposition.

Notre président donne ensuite la parole à M. Jean Guinand, conseiller d'Etat, chef du département des finances et des affaires sociales, qui remercie le comité ainsi que tous les membres de notre société.

En outre, il remercie toutes les communes pour la collaboration avec tous les services de l'Etat, et il s'excuse pour le travail et les difficultés qui ont été vus lors du bouclage de l'année 1998. Cependant, il insiste sur le fait que tant que le dialogue existe il y a de l'espoir.

Ensuite le Président donne la parole à M. André Ruedi, chef du service des communes qui nous communique que quasiment tous les comptes pour l'année 1998 sont rentrés et il attire l'attention sur l'échéance de l'an 2000 qui est fixée au mois d'avril étant donné qu'il y aura des élections communales au mois de mai.

En ce qui concerne les marchés publics, une circulaire sera distribuée à toutes les communes pour leur communiquer les dernières informations, idem pour la salubrité publique.

M. Ruedi termine son discours en remerciant les membres du comité ainsi que tous les membres de la société, avec qui les rapports sont toujours très appréciés.

M. Claude Gerster remercie M. Jean Guinand ainsi que M. André Ruedi et donne la parole au Président du Conseil communal de la Chaux-de-Fonds, M. Charles Augsburg, qui après une brève présentation de la Commune de la Chaux-de-Fonds et quelques chiffres indicatifs sur la situation financière, nous convie à l'apéritif offert par la commune de la Chaux-de-Fonds.

La séance est levée à 19h40.

Au nom de la Société des administrateurs  
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Le Président

La secrétaire au PV

Claude Gerster

Donatella Campa

Saint-Aubin, le 12 mai 1999